

TYPES D'ABONNEMENTS DISPONIBLES (SQI)



Abonnement mensuel en tout temps (24 heures / 7 jours)

- Permis à usage exclusif de son détenteur, valide *en tout temps du lundi au dimanche*
- Plage horaire : valide *en tout temps du lundi au dimanche*
- Privilège d'entrée et de sortie illimité
- Place de stationnement garantie
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*



Abonnement mensuel du lundi au vendredi

- Permis à usage exclusif de son détenteur, valide le jour du lundi au vendredi
- Privilège d'entrée et de sortie illimité entre 5 h et 18 h et sortie jusqu'à 23h59*
- Place de stationnement garantie
- L'abonné devra payer la tarification horaire pour l'utilisation de son permis en dehors de la plage horaire de validité
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*

**À l'exception de Pte-Ste-Foy (24h/24)*



Abonnement mensuel soir et fin de semaine

- Permis à usage exclusif de son détenteur, valide le soir du lundi au vendredi et en tout temps durant la fin de semaine
- Privilège d'entrée et de sortie illimité entre 15 h et 8 h du lundi au jeudi*
- Privilège d'entrée et de sortie illimité du vendredi 15 h au lundi 8 h*
- Place de stationnement garantie
- L'abonné devra payer la tarification horaire pour l'utilisation de son permis en dehors de la plage horaire de validité
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*

**À l'exception de Pte-Ste-Foy (14h45 à 9h)*

Abonnement mensuel Duo

Le Duo permet à deux personnes de partager les coûts de la location d'une même place de stationnement. Deux cartes d'accès sont reliées à l'abonnement, sans toutefois permettre leur usage en simultané.

- Permis à partager à l'usage exclusif de deux détenteurs, valide le jour, du lundi au vendredi
- Privilège d'entrée et de sortie illimité entre 5 h et 18 h et sortie jusqu'à 23h59
- L'abonné devra payer la tarification horaire pour l'utilisation de son permis en dehors de la plage horaire de validité
- Place de stationnement garantie
- Prélèvement automatique de la mensualité dans le compte de l'abonné principal
- L'abonné principal est responsable de percevoir la mensualité de son co-abonné
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*





Abonnement mensuel à décompte (12 jours par mois)

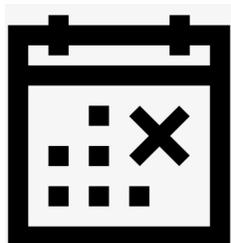
- Permis à usage exclusif de son détenteur, valide *en tout temps du lundi au dimanche pour un maximum de 12 jours par mois*
- Le compte du détenteur sera débité du nombre de journées correspondant au nombre de jours durant lesquels son véhicule aura été dans le stationnement
- Privilège d'entrée et de sortie illimité durant la journée d'utilisation
- Place de stationnement garantie
- Les jours non utilisés en cours de mois ne peuvent pas être reportés au mois suivant.
- Mode de paiement : prélèvement mensuel préautorisé sur *carte de crédit ou compte chèque*

Abonnement occasionnel avec réservation à l'avance



- Plage horaire : valide *en tout temps du lundi au dimanche*.
- Privilège d'entrée et de sortie illimité durant la journée (entre 00h00 et 23h59) et place de stationnement garantie.
- Possibilité de réserver une ou plusieurs journées en même temps.
- La réservation devra être faite au moins une journée à l'avance et la ou les journées réservées ne pourront excéder 30 jours de la date de la réservation.
- Prélèvement automatique lors de la réservation sur la carte de crédit inscrite au compte de l'abonné.
- Les journées réservées d'avance ne sont pas remboursables, mais elles sont transférables. Il est impossible de transférer la réservation le jour même de la journée déjà réservée.

Abonnement occasionnel sans réservation à l'avance



- Plage horaire : valide *en tout temps du lundi au dimanche*
- Privilège d'entrée et de sortie illimité durant la journée (entre 00h00 et 23h59) d'utilisation sous **réserve de la disponibilité**
- Place de stationnement non garantie
- Prélèvement automatique du forfait journalier sur la carte de crédit inscrite au compte de l'abonné
- Le montant du prélèvement correspondra au nombre de jours calendrier durant lesquels le véhicule de l'abonné aura été dans le stationnement